

## NOTE DE PRÉSENTATION

La fédération des syndicats et comités de quartiers de Pessac est née en 1936 de la volonté des différents quartiers de *coopérer* non seulement en matière de « fêtes » et d'activités sociales, mais aussi de défense de leurs intérêts collectifs à la recherche d'un intérêt général local et *d'unir leurs forces* dans leur dialogue avec les municipalités en particulier.

Si depuis cette date le contexte a évolué notamment avec la création de la CUB, la population a quadruplé, des quartiers se sont regroupés, d'autres se sont scindés et d'autres créés, les syndicats de quartiers, tout en conservant leurs fêtes traditionnelles, ont développé

- d'une part, des activités conviviales dans le but essentiel de créer du *lien social et de la cohésion sociale* si indispensable dans notre société ;
- et d'autre part, leurs interventions en matière d'urbanisme, d'environnement, de cadre de vie, de déplacements...devenant les interlocuteurs privilégiés des pouvoirs publics locaux.

Toute l'utilité de la fédération - ***renforcée et confortée avec l'obtention de son premier agrément de protection de l'environnement obtenu en 1999*** - apparaît dans ces préoccupations qui dépassent généralement largement les limites d'un quartier. En effet tous les *réseaux* (voirie, bus, tramway, pistes cyclables, couloirs écologiques et de biodiversité, assainissement, collecte et traitement des déchets...) comme les grands plans d'aménagement (Plan local d'urbanisme au niveau de la CUB, Schéma de cohérence territoriale au niveau de l'aire métropolitaine...) impliquent une *interdépendance et une mise en cohérence* dégageant des synergies. La fédération est alors le lieu de la *réflexion commune*, du rassemblement d'un *capital d'expériences*, de prise de *décisions ou de positions* sur la base du plus grand dénominateur commun en toute *indépendance* et de participation à divers groupes de travail générant une prise de conscience traduisant bien la pensée de Jacques Ellul « *penser global, agir local* ».

La fédération est la *libre mutualisation* des actions d'une vraie démocratie locale participative s'exerçant au niveau concret de notre ville et de son agglomération mais aussi globalisée dans une métropole insérée dans des espaces plus vastes avec lesquels elle inter-réagit (département et régions).

Le quartier, à travers sa fédération, est ainsi le niveau pertinent de l'exercice concret de la participation des habitants à tout ce qui influence, directement ou indirectement, leur vie quotidienne présente et future, de cette démocratie de proximité dont on parle tant, tout en

prenant en compte les enjeux globaux du développement durable au niveau de la CUB et de son aire d'influence, largement départementale voire régionale.

La fédération assure ainsi l'interface, comme lieu d'interaction, des quartiers avec les « institutions » qu'elles soient communales ou supra-communales.

## Dans le cadre de Pessac

Il s'agit d'abord de la mise en œuvre de la concertation avec la Ville, notamment dans les domaines de **l'urbanisme** au sens large et du **cadre de vie** en général incluant la problématique des déplacements, au sein de structures facultatives diverses, dans une **perspective de développement durable**:

- **Commission extra-municipale d'urbanisme** (PLU, schémas d'aménagement en cours de révision...) qui réunit essentiellement les syndicats et comités de quartier et leur fédération ;
- **Groupes d'études sectorielles** (Toctoucau, Magonty...) visant pour ces quartiers - et leur fédération - à concilier le développement urbain avec un environnement à préserver ;
- **Présentation des permis de construire** de 3 logements et plus, directement par le promoteur et son architecte, au syndicat de quartier concerné et aux riverains du projet. Il en ressort souvent des améliorations du projet par la prise en compte du contexte connu et son insertion dans le quartier ;
- **Participation aux instances décisionnaires** (jury, ...), sur volonté municipale, de la fédération et du quartier concerné de **grands projets** (Éco-quartier du Lartigon, aménagement du Pontet...). Il s'agit d'un essai d'implication intéressant qui nécessiterait cependant une « formation » préalable adaptée ;
- **Groupe de suivi des réseaux de transport et de déplacements** (bus, tramway, mobibus, déplacements doux...) qui intéressent tous les quartiers et leur fédération par leur articulation entre eux dans l'agglomération, mais aussi avec les réseaux départementaux de bus (Trans-Gironde) et régionaux de train (TER). Là, il est clairement fait appel à l'expertise d'usage des habitants des quartiers qui se déplacent sur l'agglomération et ses environs pour des raisons professionnelles ou personnelles ou scolaires... ;

- **Programmation et groupe de suivi voirie.** Le réseau viaire fait l'objet d'une programmation de travaux à laquelle les syndicats de quartier sont étroitement associés pour en définir les priorités au premier rang desquelles la sécurité est le discriminant. Le groupe de suivi permet notamment de vérifier l'adéquation des résultats avec les choix effectués dans cette programmation ;
- **Groupe de suivi de la charte des antennes de téléphonie mobile.** La Ville de Pessac a signé - sur demande des quartiers et de leur fédération - le 3 juin 2004, dans les mêmes termes, une charte relative à l'implantation des antennes de téléphonie mobile sur notre commune, d'une part avec les opérateurs et, d'autre part, avec la Fédération des syndicats et comités de quartiers. L'application de la charte, en instaurant ainsi information, concertation, dialogue, contrôle et évaluation, en premier lieu avec les quartiers, puis avec la population, conditionne la réalisation du meilleur degré d'acceptabilité possible de ces installations avec les riverains concernés, qui peuvent y voir une nuisance.
- **Commission tourisme et patrimoine.** Les quartiers et leur fédération coopèrent étroitement avec la Ville dans ces domaines de protection de la nature et des sites dans une perspective culturelle sur la base de l'histoire sociale des habitants.

La fédération est également associée par la Ville à une instance *obligatoire* :

- **la commission consultative des services publics locaux** où se traitent les services concédés et en régie (SEM agir avec la piscine et la restauration scolaire, transports scolaires en particulier, centre équestre). Là encore il est fait appel à la capacité d'expertise d'usage des habitants.

**La fédération est un partenaire de la mission « Agenda 21 »** associé, avec les quartiers, à la prise de conscience des enjeux et à l'élaboration des plans d'action et, le cas échéant, à leur mise en œuvre concrète :

- **Les enjeux :** Changements climatiques, perte de la diversité écologique, pollution, augmentation des déchets, inégalités entre les continents et dans nos sociétés, surexploitation des ressources naturelles... Nos modes de vie actuels entraînent de

nombreux dérèglements qui se répercutent sur l'ensemble de nos territoires, en particulier et de la planète, en général.

- La ville de Pessac s'est engagée dans *l'élaboration et la mise en œuvre d'un Agenda 21*, dans une démarche de développement durable pour veiller au juste équilibre entre développement économique, respect de l'environnement et progrès social.
- Après un *diagnostic partagé* et l'adoption d'une stratégie locale de développement durable, le 1er Plan d'actions 2007/2009 a été préparé avec la participation des acteurs du territoire, dont les syndicats et comités de quartier et leur fédération (qui participe au comité de pilotage).
- Depuis, il est entré en *phase d'évaluation participative* et d'expérimentation du référentiel national des projets territoriaux de développement durable et des agendas 21 locaux. Ce travail sert de base pour la mise en place d'un *2e Plan d'actions 2012/2015* mieux intégré aux actions menées par les villes voisines, la CUB, le Département et la Région (Agenda 21, plan climat énergie, plan « déchets »...).
- Afin de renforcer la mise en synergie des démarches de DD de chaque institution et partenaire au service du développement durable du territoire pessacais, *le Comité de pilotage Agenda 21* a été élargi aux acteurs clefs ; il associe:
  - Les partenaires institutionnels: Etat, Région, Département, CUB, ADEME, SMEGREG
  - Les acteurs locaux et « gros consommateurs » du territoire: CHU, Campus, bailleurs sociaux, club des entreprises de Pessac
  - Les représentants de la société civile: Fédération des Syndicats et Comités de quartier de Pessac, Conseil de Développement Durable de Pessac
  - Les experts: Agence Locale de l'Energie

**Le Conseil de Développement Durable de Pessac**, mis en place dans le cadre du premier plan d'action de l'Agenda 21 en dehors de toute obligation institutionnelle, est un espace de débat, de réflexion et de dialogue sur les enjeux économiques, sociaux et environnementaux du territoire pessacais et une force concrète de proposition auprès de la municipalité.

- Composé de 65 membres, (45 pour le 1<sup>er</sup> mandat), volontaires et bénévoles, citoyens de Pessac, *habitant ou usager (résident, étudiant ou travaillant à Pessac)*, sur 3 principes:

- *indépendance* de l'instance et de ses membres (parmi lesquels le président).
  - *diversité* de ses membres avec *une représentation des différents territoires sous couvert des syndicats et comités de quartier*, du tissu associatif et économique local et d'habitants volontaires "tirés au sort", avec la volonté de privilégier l'équilibre homme-femme. .
  - objectif *d'implication* dans les dossiers de prospective territoriale au-delà des compétences même de la commune et d'identification des enjeux d'avenir de la ville de Pessac.
- Cette création est le résultat des travaux d'une *mission* composée de quinze membres issus des différents horizons associatifs réunis d'octobre 2008 à juin 2009, sous l'égide du *président de la fédération des syndicats de quartier* avec l'appui de la mission agenda 21. Cette action a été récompensée par un *trophée Agenda 21 de la Gironde 2010*, dans la catégorie "citoyens", remis aux présidents de la mission et de l'instance ainsi créée.

**L'organisation de vide-greniers** constitue une action concrète de développement durable réalisée par les quartiers (une trentaine par an pour l'ensemble des quartiers) qui finance en partie leurs activités de cohésion sociale.

Toutes ces actions sont par principe publiques et transparentes. L'information se faisant par les sites internet des quartiers et de la fédération.

## **Dans le cadre de l'agglomération bordelaise**

**Le conseil de développement durable de la Cub (C2D).** La fédération et des quartiers participent à ce Conseil de développement. C'est est un espace de débat, de réflexion, de dialogue et de concertation sur les stratégies et projets territoriaux, et plus généralement sur les enjeux économiques, sociaux et environnementaux du développement de l'agglomération.

Le C2D s'inscrit dans la perspective de développer et renforcer ses contributions envers la CUB, en prenant en compte les évolutions et sujets de préoccupations propres à cet Etablissement Public.

- Une des missions du C2D consiste en un rôle de **garant de la participation** et se situe au cœur de son activité. Fort de son expérience de co-construction de la « *Charte de la participation* » avec la CUB.
- La deuxième mission du C2D consiste en des **avis et explorations**. Celle-ci vise notamment à confirmer la dimension d'expertises citoyennes d'usages du C2D.
- La troisième mission du C2D consiste dans les **débats d'agglomération**. La finalité des débats d'agglomération étant de permettre aux citoyens de se réappropriier des décisions qui les concernent. Ce dispositif se constitue comme **un relais original et public entre les citoyens, les usagers, les élus et les acteurs, privés ou publics, du territoire**.

De manière générale, les trois missions du C2D s'inscrivent dans **la volonté de co-construire** afin notamment de *refléter et d'incarner la « conscience métropolitaine »*.

**La commission consultative des services publics locaux de la Cub (C.C.S.P.L.Cub)**. La Communauté Urbaine de Bordeaux a créé une commission consultative des services publics locaux conformément à la loi « démocratie de proximité » de 2002.

- **But** : cette commission est notamment chargée *d'examiner* chaque année les rapports et les bilans d'activité établis par ces services publics ;
- **Composition** : à côté des délégataires et à parité avec les élus, 22 associations sont convoquées aux réunions de la C.C.S.P.L., dont la *Fédération des Syndicats et comités de quartiers de Pessac*
- **Organisation** : *Six groupes thématiques* ont été constitués au sein de la C.C.S.P.L., afin de permettre des discussions plus poussées sur un ou plusieurs services publics particuliers notamment sur les transports (TBC) et le stationnement, l'eau et l'assainissement, la gestion des déchets...

Ce dispositif contribue, avec d'autres (réforme du C2D, charte de la concertation...) à approfondir les **débats et échanges** entre la Communauté Urbaine et les représentants de la « *société civile* ».

Des résultats dont notamment une attitude plus offensive vis-à-vis de nos délégataires de service public, la prise en compte d'analyses et de points de vue nouveaux issus de la capacité d'expertise du milieu associatif, un meilleur partage des décisions des élus par les habitants sont patents.

- Notre fédération a participé aux **grands débats** organisés par la Cub en liaison avec le C2D sur la question de **l'eau** (qui a des implications sur le bassin Adour Garonne) et la **gestion du service public des transports** (qui a des incidences sur les autres autorités organisatrices de transport avec un lieu d'information, de concertation et de coordination dans l'association « Movable »).

- ***Le cas de l'assainissement : la participation au conseil d'administration de la SGAC.***

Collecter, stocker, dépolluer les eaux usées et rendre l'eau de pluie à la nature en évitant les inondations, est une des missions les plus importantes de La Cub.

La Communauté urbaine de Bordeaux a mis en œuvre un très important programme de lutte contre les inondations avec la réalisation d'ouvrages spécifiques dont 44 bassins d'étalement et de rétention (d'une capacité totale de 2 150 000 m<sup>3</sup>) et 1980 km de canalisations pour la collecte.

En parallèle la Communauté urbaine de Bordeaux a développé un important réseau de 1500 km de collecteurs des eaux usées qui rejoignent 10 stations d'épuration.

La Cub a concédé la gestion du service de l'assainissement (exploitation et entretien) à *la société de gestion de l'assainissement de La Cub (SGAC)*, filiale de Suez Lyonnaise des eaux, dans le cadre d'un contrat d'affermage où tous les ouvrages d'assainissement sont réalisés par la Communauté urbaine.

La finalité est, au terme de 2018, l'unification du cycle de l'eau dans une régie

Ce contrat porte sur la collecte et le traitement des eaux usées et l'évacuation des eaux pluviales.

*La fédération des syndicats des comités de quartier de Pessac a été cooptée par les autres membres du collège associatif de la CCSPL pour les « représenter » au sein du **conseil d'administration** de la Société de Gestion de l'Assainissement de la Cub, avec voix délibérative.*

- **Le cas des déchets : une implication au niveau départemental** dans la participation au plan départemental de prévention des déchets.

**La métropolisation.** La fédération a participé et participe activement aux débats et concertations relatifs à Bordeaux Métropole 3.0 et à l'élaboration du PLU 3.1 prenant en compte les orientations du Schéma de Cohérence Territoriale en cours de révision au niveau de l'aire urbaine métropolitaine.

## **Dans le cadre régional**

### **La commission consultative de l'environnement de l'aéroport de Bordeaux-Mérignac**

L'Aéroport de Bordeaux est l'un des pôles économiques les plus importants d'Aquitaine. La plateforme compte à elle seule plus de 7.000 emplois, et abrite directement plus de cent entreprises ou établissements publics.

Le maintien de l'équilibre entre le développement économique de la plateforme, la préservation de l'environnement et de la qualité de vie des riverains, est une préoccupation.

La CCE est un organisme consulté sur toute question d'importance relative à l'aménagement ou à l'exploitation de l'aéroport qui pourrait avoir une incidence sur l'environnement. La CCE comprend: les professions aéronautiques, les collectivités locales intéressées et des *associations*



de riverains et de protection de l'environnement dont la *fédération des syndicats et comités de quartier de Pessac* très active en particulier dans les questions suivantes :

- *Mesurer le bruit lié aux trajectoires*. Ce système de stations permet d'identifier le non respect éventuel d'une procédure en vol.
- *Maîtriser l'urbanisation* afin de ne pas exposer immédiatement ou à terme de nouvelles populations aux nuisances et préserver l'activité aéronautique.
- *Limiter les nuisances* par l'adoption de procédures « moindre bruit » pour chaque piste au décollage et à l'atterrissage et une limitation de l'utilisation de la piste secondaire (11/29)
- *Accès à la zone aéroportuaire* avec la proposition d'un transport en site propre reliant les lignes A et B de tramway.

D'autres mesures sont contenues dans une *Charte du développement durable* qui fait l'objet d'un suivi régulier.

## **Le comité de ligne Bordeaux-Arcachon**

La Région Aquitaine s'est engagée dans un processus de concertation avec pour objectif: d'une part, de définir au plus près des besoins des voyageurs le contenu du service, et, d'autre part, de favoriser la complémentarité des politiques de transport développées sur le territoire régional.

- **But** : dans un souci de répondre aux attentes des voyageurs empruntant le réseau Ter Aquitaine et d'améliorer la qualité du service offert par la SNCF, elle organise régulièrement des réunions de concertation thématique (schéma directeur d'accessibilité, cadencement,...) sur une ligne du réseau Ter.
- **Composition** : les comités de lignes sont présidés par la Région Aquitaine et constitués notamment d'association d'usagers du Ter, d'élus locaux, de représentants d'instances décisionnelles ou associatives (*dont la fédération des syndicats et comités de quartier de Pessac*, commune possédant deux gares intermodales), de représentant de syndicats de

cheminots, de proviseurs de lycées, de la SNCF, de RFF et d'autres acteurs du transport public en Aquitaine.

- **Rôle** : ce sont véritablement des lieux d'information, d'échanges et de propositions qui permettent à la Région de mieux prendre en compte les besoins des voyageurs et donc d'améliorer l'adéquation entre l'offre et la demande.

## CONCLUSION

Comme le montrent les participations publiques de la fédération des syndicats et comités de quartier de Pessac aux instances décrites dans cette note de présentation, les engagements découlant de notre agrément de protection de l'environnement obtenu en 1999 dans le cadre communal en particulier dans les domaines de

- *l'amélioration du cadre de vie,*
- *la protection de l'eau, de l'air, des sites et paysages,*
- *l'urbanisme,*
- *la lutte contre les nuisances*

ont été largement tenus, au-delà même de l'aire géographique initialement accordée.

*C'est pourquoi, afin de poursuivre, d'approfondir, voire d'élargir encore les actions engagées, la fédération des syndicats et comités de quartier de Pessac sollicite le renouvellement de son agrément dans le cadre départemental.*